

Signataires : Dilara Bayrak, Masha Alimi, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez, Julien Nicolet-dit-Félix, Francisco Taboada, Uzma Khamis Vannini, Sophie Bobillier, Jacques Jeannerat, Jean-Marc Guinchard, Anne Carron, Jacques Blondin, Lara Atassi, Marc Falquet, Danièle Magnin, Gabriela Sonderegger

Date de dépôt : 19 novembre 2024

## Proposition de résolution

pour la création d'une commission ad hoc de lutte contre les addictions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que nous assistons à une évolution des substances et des comportements addictifs en Suisse et à Genève :
- que l'apparition ou la recrudescence de nouvelles formes d'addictions à la nicotine (telles que les puffs ou le snus), les paris en ligne ou encore la consommation de cocaïne sous forme de crack sont des nouvelles problématiques de société;
- que d'autres addictions, comme l'addiction aux médicaments ou des addictions comportementales (jeux d'argent en ligne, jeux vidéo et internet), sont également apparues comme une préoccupation majeure dans les associations chargées du suivi des addictions;
- que de nouvelles formes d'addictions doivent également être surveillées, comme la dépendance au sucre (boissons sucrées, junk food ou plats ultra-transformés) ou la dépendance aux achats (achats compulsifs), qui sont facilitées par l'évolution de nos modes de vie;
- que l'ensemble de ces addictions ont des conséquences néfastes sur les individus et la société;

R 1053 2/4

 que, face à l'émergence de ces nouvelles tendances, il est nécessaire pour les autorités publiques de mettre en place de réponses appropriées et adaptées;

- qu'il est important de permettre la mise en œuvre rapide de projets pilotes pour accroître la prévention et les programmes de traitement;
- qu'il est nécessaire d'agir de manière coordonnée dans plusieurs domaines comme la prévention, la réduction des risques, les soins, la répression, l'accompagnement social et la collaboration interprofessionnelle;
- que le Grand Conseil a par ailleurs été saisi par de nombreux textes traitant spécifiquement de la problématique du crack et que ceux-ci ont été traités dans des commissions différentes, affaiblissant ainsi l'efficacité de notre parlement,

## invite le Grand Conseil

à nommer une commission ad hoc de lutte contre les addictions, composée de 15 membres du Grand Conseil, permettant le traitement conjoint de l'ensemble des objets y relatifs. 3/4 R 1053

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Récemment, l'apparition d'une consommation accrue de crack dans l'espace public a remis la thématique des drogues et des addictions à l'agenda politique. Pour le crack comme pour les autres addictions, une réponse simpliste n'est pas à même de répondre à la complexité de la problématique.

Plus largement et comme souligné dans le dernier rapport d'Addiction Suisse<sup>1</sup>, les constats dressés dessinent un portrait préoccupant de la situation en matière de comportements et de substances addictives, tout en pointant la dégradation de la santé psychique des jeunes en Suisse et à Genève. Ces éléments suggèrent des besoins pressants en matière de politique de santé publique, de prévention, de prise en charge et de collaboration interprofessionnelle.

Il est clair que l'élargissement du spectre des addictions doit pousser au renforcement de la prévention précoce et des programmes d'éducation. Les campagnes éducatives axées sur la prévention des addictions et adaptées à chaque groupe d'âge, avec une attention particulière aux jeunes, en milieu scolaire et universitaire, doivent être repensées et renforcées. Les jeunes doivent tout particulièrement être mieux sensibilisés aux risques liés aux nouvelles formes de consommation (puffs, crack, paris en ligne, etc.). Des réflexions doivent être menées, afin de limiter les incitatifs pour les jeunes.

Pour les personnes en situation de dépendance, le renforcement des mécanismes transversaux de prise en charge (combinant soins médicaux, soutien psychologique et conseils sociaux) doit être repensé. Le rôle des groupes d'entraide et des associations locales dans le suivi et la réinsertion des personnes affectées doit être mieux intégré dans la prise en charge.

Des projets pilotes doivent pouvoir être mis en place pour tester de nouvelles approches de réduction des risques. La réussite de l'approche des « 4 piliers » est justement fondée sur une approche transversale de ce qui était à l'époque les scènes ouvertes de la drogue.

Aujourd'hui, il est encore plus nécessaire d'adopter une approche coordonnée incluant la prévention, la répression, la réduction des risques et l'accompagnement social pour renforcer l'efficacité des interventions. Il faut assurer une collaboration étroite entre les acteurs de santé publique, les services sociaux, les associations, et les familles.

Addiction Suisse, « Panorama suisse des addictions 2024 : Les jeunes : plus vulnérables et pas assez protégés – il faut agir maintenant ! », 2024

R 1053 4/4

Des démarches prospectives doivent également être menées, afin d'évaluer les nouveaux risques en matière d'addiction. Des études sur l'évolution des comportements addictifs et de la santé mentale des jeunes pour affiner la compréhension des tendances actuelles doivent être menées. Les dispositifs en place doivent être évalués pour être en mesure de juger de leur efficacité et de les ajuster au besoin.

Ces constats visent à renforcer la prévention et le traitement des comportements addictifs, à améliorer la santé mentale des jeunes et à limiter l'accès et l'attractivité des substances ou comportements à risque. Une approche coordonnée, s'inspirant des succès de la politique des « 4 piliers », pourrait offrir des réponses efficaces aux nouvelles formes d'addictions qui touchent notre société.

Il nous paraît important, au vu des constats mentionnés ci-dessus, qu'une commission ad hoc sur les addictions soit créée. Cette commission pourrait se saisir des nouveaux enjeux liés aux addictions dans une perspective transversale (mêlant aspects sociaux, sanitaires et judiciaires) et d'évolution des pratiques à risque.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir la présente proposition de résolution.